



Pour les salles de classes, les dortoirs et autres espaces collectifs.

POUR DES ESPACES PROPRES ET SAINS

LE CLIENT :

Mairie de Belleville-Sur-Loire

LE PROJET :

Optimisation de la qualité d'air

LOCALISATION :

Belleville-Sur-Loire, Cher

LE SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Ecole, Cantine et Centre de loisirs



“ Dans le cadre de la réglementation du Grenelle 2 qui impose un contrôle et une amélioration de la qualité d'air intérieur dans les établissements scolaires depuis le 1er janvier 2018, nous avons procédé à des audits de qualité d'air avec des résultats conformes aux exigences. Néanmoins, la Mairie de Belleville sur Loire, soucieuse du bien-être des enfants et des personnels, a souhaité aller plus loin pour une meilleure prévention en s'équipant de 22 purificateurs d'air Aeramax pro répartis entre l'Ecole, la Cantine et le Centre de Loisirs. Grâce à ces appareils, nous avons pu limiter les mauvaises odeurs, améliorer les conditions sanitaires et réduire les maladies virales permettant aux enfants d'être mieux protégés et plus concentrés. Nous sommes très satisfaits de ces appareils qui sont en outre silencieux ”

Mme .Tatiana Lanternier, Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse et Vice-Présidente de la Communauté de Commune en charge de l'Action Sociale

LE CLIENT :

Mairie d'Avion

LE PROJET :

Optimisation de la qualité d'air

LOCALISATION :

Avion, Pas-De-Calais

LE SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Crèche Municipale



“ Voici plusieurs mois que sont installés 4 purificateurs d'air professionnels Aeramax au Multi-accueil d'Avion. Outre la facilité de pose et de manipulation, ces équipements sont silencieux et ne gênent en aucun cas les enfants dans les dortoirs. Cela correspond aux propositions formulées et nos attentes pour protéger et purifier les espaces communs de notre établissement ”

**M.Gregory FIEVET
Responsable du Service Bâtiments**

LE CLIENT :

Peekaboo, Micro-crèche Bilingue et Bio

LE PROJET :

Optimisation de la qualité d'air

LOCALISATION :

Tourcoing, Nord

LE SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Micro-Crèche



“ Suite à la réglementation du Grenelle 2 qui vise à contrôler la qualité d'air intérieur dans le secteur des crèches depuis le 1er janvier 2018, nous avons fait procéder à des audits. Les résultats ont montré la conformité par rapport aux normes exigées. En effet, les micro-crèches Peek a Boo ont pour fondement de proposer aux enfants, à leurs parents comme à ses collaborateurs, des micro-crèches ouvertes sur le monde et respectueuses de la nature et de l'environnement. Aussi, dans cette démarche, il nous a semblé logique d'aller plus loin et d'installer des purificateurs d'air de la marque Aeramax Pro sur nos micro-crèches de Roncq et de Tourcoing. Depuis leur installation, nous avons constaté une diminution très significative des pathologies que l'on retrouve traditionnellement dans l'univers des établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi qu'une diminution forte des odeurs. Très satisfaits de ces effets bénéfiques de ces appareils, nous avons décidé d'équiper notre futur site de Croix qui doit ouvrir prochainement ”

Mme Julie Vankemmel, Fondatrice des Micros-Crèches Peek a Boo

Que trouve-t-on dans l'air intérieur ?

A l'intérieur des bâtiments, on retrouve divers polluants tels : virus, bactéries et microbe. On trouve également des pollens et des moisissures mais encore des composés organiques volatiles (COV) issus des produits d'entretien du mobilier et des matériels électroniques. Parfois, se sont aussi des mauvaises odeurs.

Pourquoi purifier l'air dans le secteur éducatif ?

De nombreuses études ont démontré qu'un air pollué dans le milieu éducatif est responsable de perte de concentration voir de troubles cognitifs. Dans certaines régions, l'exposition aux pesticides est responsable de perturbations endocriniennes. Plus largement, 20% des français ont une sensibilité voir des allergies respiratoires dont une plus forte proportion parmi les jeunes populations. Afin de protéger au mieux les enfants, les enseignants et les personnels, l'état a imposé aux établissements depuis le 01/10/2018, des mesures de contrôle et d'amélioration de la qualité d'air intérieur au travers de la loi du Grenelle II. A compter du 01/01/2023, se sont tous les établissements recevant du public (ERP) qui devront appliquer cette réglementation.



La solution AeraMax® professionnel.

Les purificateurs d'air AeraMax® professionnel assainissent l'air en quatre étapes. Le préfiltre capture les grosses particules et présente une couche visible de poussière après quelques semaines. Le filtre de charbon actif élimine les odeurs désagréables et les émissions chimiques toxiques (COV). Le filtre HEPA capture jusqu'à 99,97% les particules de 0,3 microns, les bactéries, les virus, les microbes et les allergènes. Enfin, ils diffusent des ions positifs et négatifs qui s'accrochant aux particules restantes, vont faciliter leur capture dans les filtres. Les purificateurs d'air AeraMax® professionnels, conçus pour être installés dans des espaces collectifs, sont certifiés pour l'élimination entre autre de la grippe H1N1, des Norovirus, de l'Escherichia coli ou encore des Aspergillus Fumigatus et Niger.

Une étude menée en Californie a montré que dans les classes équipées en Aeramax professionnels, les résultats des élèves se sont améliorés significativement notamment en littérature et en mathématiques .

DES QUESTIONS ?

Contactez nous. Nous serons ravis de répondre à vos questions et fixer un rendez-vous afin de mesurer la qualité de votre air.

0178649100

POUR PLUS D'INFORMATION

Visitez notre site web pour plus d'information sur la qualité de l'air d'intérieur et les AeraMax® professionnels.

www.aeramaxpro.com/fr